

**Conseil du statut
de la femme**

**Document
d'information**

Ampleur et nature
de la violence subie
par les femmes
et les hommes :
analyse sur quelques
statistiques sur la
violence conjugale

Février 2005

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Coordination à la Direction
de la recherche et de l'analyse

Betty Guedj
Hélène Harvey

Recherche et rédaction
Lucie Bélanger

Soutien technique et révision
Francine Bérubé

Éditeur

Conseil du statut de la femme
Direction des communications
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN : 978-2-550-55472-1 (version électronique)
© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
CHAPITRE PREMIER – LES TAUX DE PRÉVALENCE.....	11
CHAPITRE II – LES DIFFÉRENCES ENTRE LA VIOLENCE SUBIE PAR LES HOMMES ET PAR LES FEMMES.....	13
2.1 Nature et gravité.....	13
2.2 Fréquence de la violence	14
2.3 Conséquences physiques	14
2.4 Conséquences psychologiques	15
CHAPITRE III – PRÉSENCE DE CONDUITES CONTRÔLANTES.....	17
CHAPITRE IV – TYPOLOGIES DE LA VIOLENCE.....	19
CHAPITRE V – DÉNONCIATION	21
CHAPITRE VI – LE CAS PARTICULIER DU MEURTRE ET DE LA TENTATIVE DE MEURTRE	23
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE.....	27

L I S T E D E S T A B L E A U X

TABLERAU 1 –	Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS), servant à mesurer les actes de violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999	11
TABLERAU 2 –	Fréquence des incidents de violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Canada, 1999	14
TABLERAU 3 –	Nombre et proportion des victimes d'actes de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint rapportant des conséquences physiques au cours des cinq années précédant l'enquête, Canada, 1999.....	15
TABLERAU 4 –	Nombre et proportion des victimes d'actes de violence subie de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon le sexe de la victime, Canada, 1999	16
TABLERAU 5 –	Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint, selon le sexe, chez les victimes d'actes de violence, Canada, 1999	17
TABLERAU 6 –	Prévalence de divers événements et conséquences négatives chez les victimes de terrorisme conjugal avec violence grave de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon le sexe de la victime, Canada, 1999.....	20
TABLERAU 7 –	Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence grave au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon le sexe de la victime, Québec, 1999	22

REMERCIEMENTS

Nous remercions M^{me} Hélène Cadrin, du Secrétariat à la condition féminine, M^{me} Diane Prud'Homme, du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, et M. Denis Laroche, de l'Institut de la statistique du Québec, pour leurs précieux commentaires.

INTRODUCTION

Les données de l'*Enquête sociale générale, 1999* (ESG) de Statistique Canada, reprises dans la publication de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*¹, font état de taux de prévalence de la victimisation des hommes et des femmes en contexte conjugal qui sont très près l'un de l'autre. Ceci est parfois interprété comme étant révélateur d'une symétrie des sexes dans la violence conjugale. Pourtant, après une analyse plus approfondie des données, on constate que ce n'est pas le cas.

Sans effectuer une présentation exhaustive de la problématique de la violence conjugale, le présent texte veut rappeler et vulgariser certaines données de cette enquête. Il s'intéresse particulièrement à la signification des taux de prévalence rapportés et met en évidence les différences importantes constatées dans cette enquête, entre la violence subie par les hommes et les femmes dans le cadre de leurs relations de couple.

L'idée de plus en plus souvent entendue que les hommes sont autant victimes de violence conjugale que les femmes n'est pas soutenue par les données de l'ESG de Statistique Canada. Ces données indiquent en effet que, sans nier la présence de violence conjugale féminine, cette violence est loin d'être symétrique. Les femmes sont plus souvent victimes que les hommes d'actes de violence, ces actes sont plus dangereux que ceux subis par les hommes et leurs conséquences physiques et psychologiques sont plus importantes. Elles montrent aussi que la violence à l'encontre des conjointes s'exerce principalement dans un contexte de domination, alors que la violence subie par les hommes se situe le plus souvent dans le cadre de conflits de nature plus ponctuelle.

La plupart des données présentées ici sont tirées de la publication de l'Institut de la statistique du Québec mentionnée ci-haut. Les commentaires et interprétations exprimés relèvent cependant de la responsabilité du Conseil du statut de la femme (CSF). Ils ont trait à certains éléments choisis et n'engagent aucunement l'ISQ.

Ces données ont été collectées au cours d'un sondage téléphonique dans le cadre de l'ESG auprès d'un échantillon représentatif (25 876 observations) de la population étudiée, soit celle des hommes et des femmes de 15 ans et plus, pouvant s'exprimer en anglais ou en français, vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou faisant état d'un ex-conjoint. Au Canada, cette population est estimée à 8 882 300 hommes et 9 820 000 femmes; au Québec, on parle d'environ 2 234 300 hommes et 2 490 500 femmes.

Ces données ont les forces et les inconvénients propres à une enquête populationnelle de type transversal; les instruments utilisés possèdent aussi leurs avantages et leurs limites. Ces aspects méthodologiques sont discutés dans l'étude de l'ISQ.

¹ Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Les données présentées sont celles ayant trait au Canada parce que pour plusieurs variables, la taille de l'échantillon du Québec ne permet pas une estimation fiable des résultats. Les données relatives au Québec seront cependant utilisées quand des différences marquées apparaîtront. Bien que des données distinctes aient été compilées pour le conjoint actuel et le ou les ex-conjoints, nous n'avons pas tenu compte de ces distinctions.

Afin d'établir certains liens entre les données de l'ESG et la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*², il convient de rappeler des éléments importants de la définition de la violence conjugale telle que retenue par cette politique. La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Elle comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais elle a pour but de dominer et d'affirmer son pouvoir sur l'autre personne.

² Gouvernement du Québec. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, 1995.

CHAPITRE PREMIER

LES TAUX DE PRÉVALENCE

Les taux de prévalence rapportés ici sont des taux de victimisation, c'est-à-dire de violence subie. Ils ont été mesurés par une version modifiée de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS). Le taux global de prévalence indique le nombre de personnes par mille femmes ou mille hommes qui ont, au cours d'une période donnée, été victimes d'au moins un acte d'agression physique. La période de référence privilégiée ici est celle des cinq ans précédant l'enquête.

Le tableau suivant présente le taux global de prévalence pour chacun des sexes ainsi que les taux de prévalence pour chacun des incidents examinés. Une personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés et les catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

TABLEAU 1 — Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS), servant à mesurer les actes de violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Énoncé de la CTS	Hommes			Femmes		
	Nombre	‰	%	Nombre	‰	%
A été victime d'au moins un acte d'agression	542 900	61	100	685 900	70	100
A menacé de frapper avec un poing ou objet	331 500	37	61	447 500	46	65
A lancé un objet qui aurait pu blesser	301 200	34	55	299 300	30	44
A poussé, empoigné ou bousculé	231 400	26	43	557 900	57	81
A déjà giflé	310 900	35	57	274 500	28	40
A donné coups de pied/poing, mordu	277 400	31	51	226 300	23	33
A frappé avec un objet pouvant blesser	142 700	16	26	154 700	16	23
Vous a battu	54 100	6	10	170 600	17	25
A tenté de vous étrangler	24 000	3	4	137 700	14	20
A menacé d'utiliser une arme contre vous	40 900	5	8	90 300	9	13
Vous a forcé à une activité sexuelle	13 900	2	3	137 800	14	20
Violence mineure (énoncés 1-4)	218 500	25	40	308 700	31	45
Violence grave (énoncés 5-10)	319 000	36	59	375 000	38	55

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 3.6 à la page 66 de l'étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l'Institut de la statistique du Québec.

Dans ce tableau et les tableaux qui suivent, le symbole ‰ (pour mille) est une proportion qui a trait à l'ensemble de la population étudiée telle que définie plus haut, soit respectivement 8 882 300 hommes et 9 820 000 femmes. Sauf si précisé, les

pourcentages sont calculés sur le nombre total de victimes masculines (542 900) et féminines (685 900).

Le taux global de prévalence de victimisation s'élève à 70 pour mille chez les femmes et à 61 pour mille chez les hommes. Le peu de différence entre les taux ne veut cependant pas dire que la violence subie par chacun des sexes soit la même. Ce taux ne reflète en effet ni la nature des actes de violence subie, ni leur gravité, ni leur fréquence, ni leur contexte. Il fait abstraction du fait que la personne ait été victime d'un incident isolé ou d'une série d'actes se situant dans un contexte de violence physique ou psychologique chronique, du fait qu'elle ait reçu une gifle ou subi une tentative d'étranglement, du caractère mutuel ou non de l'agression et, dans le cas où l'agression serait mutuelle, du fait que la victime ait été la première personne à subir la violence ou que le partenaire se soit défendu de façon tout à fait légitime. Il ne constitue évidemment pas une mesure de la violence conjugale telle que définie par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*.

En complément, et malgré ses limites, l'enquête fournit cependant de nombreuses données fort intéressantes qui permettent d'aller au-delà des simples taux de prévalence et d'illustrer la façon dont la violence subie se présente pour chacun des sexes. Entre autres : la nature des actes subis, leur fréquence, les conséquences physiques et psychologiques de ces agressions, la présence de conduites contrôlantes et les motifs de dénonciation ou non à la police.

CHAPITRE II

LES DIFFÉRENCES ENTRE LA VIOLENCE SUBIE PAR LES HOMMES ET PAR LES FEMMES

2.1 NATURE ET GRAVITÉ

Tel que présenté au tableau 1, les incidents de la liste sont classés par ordre de risque de blessures. Le taux de violence mineure est le nombre de personnes pour mille qui ont rapporté comme incident le plus grave, l'un des quatre premiers incidents de la liste; le taux de violence majeure est le nombre de personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave, l'un des six autres incidents.

Chez les hommes, le taux de victimisation est de 25 pour mille pour la violence mineure et de 36 pour mille pour la violence majeure. Chez les femmes, il est de 31 pour mille pour la violence mineure et de 38 pour mille pour la violence majeure.

L'ordre de progression, établi par Statistique Canada, est cohérent avec la classification adoptée par le Code criminel. Cependant, l'inégalité des forces en présence lors d'actes impliquant des risques de blessures n'est pas toujours bien traduite dans le niveau de dangerosité estimé de ces actes. Un coup de poing ou un coup de pied donné par un homme comporte un risque de blessures plus élevé que s'il est donné par une femme. Or, cet acte, toujours classé comme grave, pourrait éventuellement être considéré comme de la violence mineure si donné par une femme. De même, une poussée donnée par un homme, même si elle se classe dans les actes de violence mineure, peut causer de réelles blessures alors que c'est rarement le cas quand elle provient d'une femme. Nous avons donc préféré, pour la suite de cette section, considérer les divers incidents de violence sans les classer dans ces catégories.

Comme on le voit au tableau 1, les actes d'agression les plus fréquemment subis par les hommes et les femmes ne sont pas exactement les mêmes. Pour les hommes, l'acte le plus fréquemment subi est la menace d'être frappé avec le poing ou un objet, suivi par les gifles et par le fait qu'on lui ait lancé un objet pouvant le blesser. L'incident dont les femmes sont le plus souvent victimes, est le fait d'avoir été empoignée, ou bousculée, suivi de la menace d'être frappée avec le poing ou un objet.

C'est cependant en ce qui concerne des actes plus graves que les différences sont les plus marquées. En termes de prévalence dans la population étudiée, trois fois plus de femmes que d'hommes ont été battues, près de cinq fois plus ont failli être étranglées, deux fois plus menacées d'une arme et sept fois plus forcées à une activité sexuelle. Parmi les victimes, 25 % ont été battues, on a tenté d'étrangler 20 % d'entre elles, 13 % ont été menacées d'utilisation d'une arme et 20 % ont été victimes d'agression sexuelle. Chez les hommes, ces pourcentages sont beaucoup plus faibles, respectivement 10, 4, 8 et 3 %.

2.2 FRÉQUENCE DE LA VIOLENCE

TABLEAU 2 — Fréquence des incidents de violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Gravité de la violence	Unité	Hommes				Femmes			
		Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq	Total	Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq	Total
Nombre de victimes	N	224 600	192 200	126 100	542 900	223 600	195 300	267 100	685 900
Violence totale dans la population	‰	25	22	14	61	23	20	27	70
Violence totale chez les victimes	%	41	35	23	100	33	28	39	100

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 4.3 à la page 79 de l'étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l'Institut de la statistique du Québec.

Dans la population, subir des actes d'agression répétés, un des éléments présents dans la définition de la violence conjugale retenue par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*, est plus souvent le fait des femmes que des hommes : les femmes sont deux fois plus nombreuses à avoir subi plus de cinq agressions de violence (27 ‰ par rapport à 14 ‰).

2.3 CONSÉQUENCES PHYSIQUES

Les conséquences physiques des incidents de violence sont plus répandues et plus graves chez les femmes que chez les hommes.

TABLEAU 3 — Nombre et proportion des victimes d’actes de violence de la part du conjoint actuel ou d’un ex-conjoint rapportant des conséquences physiques au cours des cinq années précédant l’enquête, Canada, 1999

Conséquences physiques	Hommes		Femmes	
	Total	%	Total	%
Total des victimes d’incidents de violence	542 900	100	685 900	100
Blessure physique	71 900	13	277 600	40
Soins médicaux reçus à l’hôpital	---	---	72 600	11
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	14 800	3	104 100	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	53 200	10	219 700	32
Crainte pour sa vie	41 000	8	258 700	38

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l’Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 5.2 à la page 97 de l’étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l’Institut de la statistique du Québec.

Par exemple, chez les victimes, trois fois plus de femmes que d’hommes disent avoir subi des blessures, cinq fois plus ont dû être soignées par un médecin ou une infirmière, trois fois plus ont dû arrêter leurs activités habituelles. Les blessures encourues sont donc plus graves vu la force physique généralement plus grande chez les hommes. Par ailleurs, le fait que cinq fois plus de femmes aient craint pour leur vie est une information importante sur le climat dans lequel se déroulent certains actes d’agression.

2.4 CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES

Comme dans le cas des conséquences physiques, les réponses données par les victimes quant à la façon dont les incidents de violence les ont affectées indiquent que les femmes vivent plus difficilement ces situations.

TABLEAU 4 — Nombre et proportion des victimes d'actes de violence subie de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Façon dont la victime a été affectée	Hommes		Femmes	
	Total	%	Total	%
A fait craindre pour la sécurité des enfants	13 200	2	94 300	14
A suscité la colère	136 000	25	234 900	34
A suscité honte/culpabilité	33 900	6	105 500	15
A causé dépression/crises d'angoisse	55 100	10	146 000	21
A rendu peureux/craintif	18 400	3	233 100	34
A blessé/déçu	112 500	21	181 200	26
A rendu plus autonome	---	---	38 600	6
A causé la perte de l'estime de soi	32 000	6	160 100	23
A rendu plus prudent, attentif	25 100	5	85 500	12
A peu affecté	117 400	22	35 600	5
A causé des problèmes avec hommes/ femmes	19 000	3	51 900	8
A causé un choc/suscité l'incrédulité	73 300	14	125 200	18
A causé des troubles de sommeil/ d'insomnie	23 500	4	94 000	14
A bouleversé/rendu confus/frustré	160 100	29	300 200	44
D É N O M I N A T E U R	542 900	---	685 900	---

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 5.6 à la page 109 de l'étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l'Institut de la statistique du Québec.

Ainsi, le rapport de l'ISQ montre que les femmes sont plus affectées que les hommes par les actes de violence subie. Des proportions notables de femmes ont dû composer avec des réactions particulièrement pénibles : crainte pour la sécurité de leurs enfants (14 %), augmentation de la peur et de la crainte (34 %), perte de l'estime de soi (23 %), alors que chez les hommes ces proportions demeurent relativement faibles (6 % et moins).

Enfin, 22 % des hommes victimes, contre seulement 5 % des femmes, se disent peu affectés par cette violence.

CHAPITRE III

PRÉSENCE DE CONDUITES CONTRÔLANTES

Comme l'illustre la liste des conduites contrôlantes, ce sont des actions par lesquelles l'un des partenaires tente d'imposer sa domination sur l'autre sans nécessairement utiliser la violence physique à son endroit. Dans la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*, plusieurs de ces conduites relatives à des agressions d'ordre psychologique, verbal ou économique s'inscrivent dans la définition de la violence conjugale.

Chez les personnes qui n'ont pas été victimes de violence physique (données non présentées), les conduites contrôlantes sont peu répandues, moins de 15 % des hommes et des femmes, et s'apparentent à la jalousie et aux propos blessants.

TABLEAU 5 — Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint, selon le sexe, chez les victimes d'actes de violence, Canada, 1999

Conduites contrôlantes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Nombre		%	
Limite les contacts	176 600	318 800	33	46
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	252 500	462 600	47	67
Est jaloux	283 000	406 500	52	59
Menace de blesser un proche	51 800	209 700	10	31
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	251 900	366 100	46	53
Endommage vos biens ou votre propriété	135 000	298 000	25	43
Vous empêche de connaître votre revenu familial	67 900	169 500	13	25
Au moins une conduite contrôlante	417 600	563 400	77	82
De 3 à 7 conduites contrôlantes	231 300	415 600	43	61

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 7.6 à la page 162 de l'étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l'Institut de la statistique du Québec.

Des comportements de jalousie ou des exigences par rapport au contrôle des allées et venues du partenaire se produisent pour environ la moitié des victimes des deux sexes. En termes d'ampleur chez les victimes, certaines situations se produisent autour d'une fois et demie plus souvent à l'encontre des femmes : propos blessants, bris de biens propres, limitations des contacts, refus de dévoiler le revenu familial. Plus grave, la menace de voir blesser un de ses proches est quant à elle trois fois plus souvent vécue par des femmes; elle touche près de 210 000 femmes au total.

CHAPITRE IV

TYPLOGIES DE LA VIOLENCE

Pour mieux tenir compte de la dynamique de la violence, Laroche³ propose l'utilisation de la typologie de Johnson. Elle définit deux catégories de violence conjugale : la violence situationnelle et le terrorisme conjugal.

La violence situationnelle réfère à un conflit particulier et ponctuel entre les conjoints. Elle comporte des actes d'agression physique le plus souvent mineurs, même s'ils peuvent éventuellement causer des blessures et pourraient, selon le Code criminel, être l'objet de poursuite. Généralement, ces actes peuvent être mutuels et se produisent dans un cadre d'agressivité réactionnelle, de riposte ou même de règlement de conflit. C'est le type de violence vécue par 39 % des femmes et 57 % des hommes victimes.

Le terrorisme conjugal relève d'une autre logique et se situe dans une tentative générale de domination du partenaire. La violence physique est globalement plus grave, a tendance à se répéter, à s'aggraver dans le temps et surtout à s'accompagner d'un mode de conduites visant à contrôler les comportements et divers aspects de la vie du conjoint. Dans l'ESG, Laroche identifie comme étant du terrorisme conjugal les situations dans lesquelles la violence physique subie s'accompagne d'un certain niveau de contrôle (présence d'au moins trois types de conduites contrôlantes)⁴. Tel que présenté au tableau 5, la majorité des femmes victimes (61 %) se retrouvent dans une situation de terrorisme conjugal alors que c'est le cas de 43 % des hommes.

Laroche⁵ s'est plus spécifiquement intéressé au terrorisme conjugal grave, celui qui combine la présence de trois conduites contrôlantes avec celle d'au moins un acte de violence classé comme grave par la CTS. Cette dynamique, qui se révèle particulièrement destructive, touche 32 % des victimes masculines et 43 % des victimes féminines. Cette notion de terrorisme conjugal grave s'apparente beaucoup à celle de violence conjugale ainsi qu'elle est définie par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*. On constate que c'est principalement ce type de clientèle qu'on rencontre dans les ressources développées pour les victimes de violence conjugale. Certaines analyses⁶ indiquent aussi que cette forme de violence aurait une étiologie différente de la violence situationnelle.

Comme on le constate au tableau qui suit, le terrorisme conjugal grave, tel que défini plus haut, est présent chez les deux sexes. Cependant, même si les hommes en sont aussi victimes, l'ampleur de cette réalité et de ses conséquences négatives est clairement plus marquée chez les femmes.

³ Institut de la statistique du Québec. *Op. cit.*; Denis LAROCHE. « Contexte et conséquences de la violence conjugale : terrorisme conjugal et violence situationnelle », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 9, n° 1, octobre 2004.

⁴ Institut de la statistique du Québec. *Op. cit.*

⁵ Denis LAROCHE. *Op. cit.*

⁶ *Idem*.

TABLEAU 6 — Prévalence de divers événements et conséquences négatives chez les victimes de terrorisme conjugal avec violence grave de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Catégorie de victimes	Hommes			Femmes		
	Nombre	‰	%	Nombre	‰	%
Total des victimes :	542 900			685 900		
De terrorisme conjugal grave	174 900	20		292 500	30	
Avec blessures	46 900	5	27	186 100	19	64
A reçu des soins à l'hôpital, ou d'un médecin ou d'une infirmière	10 800	1	6	74 600	8	26
Situation signalée à la police	51 900	6	30	153 800	16	53
A reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	7 000	1	4	69 600	7	24
A consulté psychologue ou autre consultant	38 800	4	22	145 700	15	50
A interrompu ses activités quotidiennes	33 000	4	19	151 000	15	52
A eu peur pour sa vie	32 400	4	19	186 000	19	64
Rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	59 700	7	34	142 100	14	49

Source : Denis LAROCHE. « Contexte et conséquences de la violence conjugale : terrorisme conjugal et violence situationnelle », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 9, n° 1, octobre 2004.

Note : Ce tableau est une adaptation d'un tableau tiré de la revue *Données sociodémographiques en bref*. Dans ce tableau, les dénominateurs ayant servi au calcul des pourcentages correspondent au nombre total de victimes dans chacune des situations énumérées.

En effet, parmi les victimes de terrorisme conjugal grave, quatre fois plus de femmes (26 %, soit 74 600 femmes sur 292 500) que d'hommes (6 %, soit 10 800 hommes sur 174 900) ont dû recevoir des soins médicaux à la suite de leurs blessures; les proportions de femmes qui ont été blessées, ont dû interrompre leurs activités, qui ont eu peur pour leur vie ou ont fait appel à la police sont environ deux à trois fois plus élevées que pour les hommes.

La fréquence absolue et la prévalence dans la population étudiée (‰) de diverses conséquences physiques et cliniques associées à la présence du terrorisme conjugal grave sont beaucoup plus élevées chez les femmes que les hommes. Il y a proportionnellement huit fois plus de femmes que d'hommes à avoir reçu des soins à la suite de leurs blessures, cinq fois plus à avoir craint pour leur vie, quatre fois plus à avoir été contraintes de suspendre leurs activités habituelles et deux fois plus à avoir subi plus de 10 agressions. En nombre absolu, ces différences sont majeures; par exemple, en ce qui a trait à la peur de perdre la vie, on compte 186 000 femmes par rapport à 32 400 hommes.

Signalons toutefois que l'accès à un centre d'aide ou d'hébergement pour les hommes victimes de terrorisme conjugal grave demeure encore faible puisque, en proportion, six fois plus de femmes (24 %) que d'hommes (4 %) dans cette situation ont reçu ce type d'aide.

CHAPITRE V

DÉNONCIATION

Au Québec, les données de l'ESG rapportent que la proportion de victimes qui ont déclaré avoir fait appel à la police est un peu moins élevée qu'au Canada et les raisons qui motivent ou non la dénonciation sont différentes. Pour cette section, nous utiliserons donc les données québécoises. Ceci permettra aussi de faire le lien avec les données du ministère de la Sécurité publique.

La violence est plus susceptible d'être dénoncée à la police quand la victime est une femme (28 % contre 11 %), et pour les deux sexes, c'est la violence grave qui est le plus souvent signalée.

L'ESG estime que 14 600 incidents ont fait l'objet d'une dénonciation au cours de l'année précédant l'enquête. Les femmes constituent 79 % de ces cas. Ces données reflètent assez bien la réalité mesurée par les statistiques sur la criminalité en contexte conjugal diffusées par le ministère de la Sécurité publique du Québec. En fait, la relative concordance entre les deux sources indique que, au Québec, les actes dénoncés sont pris en considération et compilés par le système policier. Dans le reste du Canada, le fait que les statistiques policières font état d'un moins grand nombre de dénonciations que ce qui est estimé par l'ESG confirme les constatations de l'étude des Ministres responsables de la condition féminine⁷ à l'effet que les données sur la criminalité conjugale n'y sont pas adéquatement traitées.

Les données de la Sécurité publique portent sur les crimes contre la personne commis entre conjoints, ex-conjoints ou amis intimes, signalés à la police et jugés fondés après enquête. Pour 1999, elles indiquent 14 243 infractions, dont 86,5 % subies par des femmes et 13,5 % par des hommes. Cette mesure des actes d'agression commis dans un cadre conjugal montre des résultats moins élevés que les taux de prévalence fournis par les enquêtes de population parce qu'une portion importante des actes identifiés au Code criminel n'est jamais rapportée aux autorités⁸. Par ailleurs, même si la mesure couvre généralement les actes criminels les plus graves, la réalité qu'elle cerne peut parfois concerner des actes isolés qui ne s'inscrivent pas dans une dynamique de violence conjugale comme telle.

Selon l'ESG, la raison la plus souvent invoquée par les victimes d'incidents graves pour prévenir la police, « mettre fin à la violence ou être protégé », est la même chez les deux sexes, soit 85 %. Elle reflète la gravité tant perçue qu'objective des événements signalés.

⁷ Ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique*, Canada, 2002.

⁸ Ministère de la Sécurité publique. *La violence conjugale : statistiques 1999*, [recherche et rédaction : Louise Motard], Québec, le Ministère, 2000.

Par ailleurs, comme cela a été présenté au tableau suivant, la principale raison donnée par les femmes pour ne pas faire appel à la police, « tout a été réglé d'une autre façon » (67 %), deuxième raison chez les hommes avec 72 %, demeure difficile à interpréter.

TABLEAU 7 — Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence grave au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon le sexe de la victime, Québec, 1999

Raison du non-signalement	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Tout a été réglé d'une autre façon	45 700	72	30 300	67
Peur du conjoint	---	---	15 400	34
La police n'aurait rien pu faire	25 400	40	15 400	34
La police n'aurait pas voulu intervenir	---	21	---	12
Ne voulait pas avoir affaire à la police	31 800	50	19 700	44
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	36 900	58	18 500	41
Affaire personnelle ne concernant pas la police	56 700	89	25 900	58
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	21 700	34	17 100	38
Crainte de la publicité ou des médias	---	---	---	---
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	42 600	67	15 200	34
Autre raison	---	---	---	---
Dénominateur	63 500	---	44 800	---

Source : Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

Note : Ce tableau est une adaptation du tableau 8.4 à la page 191 de l'étude *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* de l'Institut de la statistique du Québec.

Telles qu'exprimées par les victimes d'incidents graves, les autres raisons de non-dénonciation présentent des différences importantes entre les sexes. Pour les femmes, les réticences à l'égard de la dénonciation proviennent plus souvent de raisons révélant la présence de certaines contraintes. En effet, alors que la presque totalité des hommes considèrent que l'acte subi relevait d'une affaire personnelle ne concernant pas la police, seulement 58 % des femmes évoquent cette raison. Alors que 67 % des hommes disent que l'incident n'était pas assez grave, anodin, seul le tiers des femmes pensent ainsi; ceci est probablement en lien avec la plus grande gravité des conséquences physiques et psychologiques des actes violents subis chez les femmes.

Enfin, et il s'agit là d'une différence sérieuse, le tiers des femmes disent que la peur du conjoint a joué dans leur décision de ne pas faire appel à la police, alors que cet aspect ne joue à peu près pas pour les hommes.

Par ailleurs, la perception que la police n'aurait rien pu faire ou n'aurait pas voulu intervenir et le fait que les victimes n'aient pas voulu avoir affaire à la police sont toujours plus fréquemment mentionnés par les hommes. Si, pour les femmes, il semble y avoir une meilleure confiance dans l'intervention policière, la méfiance des victimes masculines envers ce système s'avère plus importante.

CHAPITRE VI

LE CAS PARTICULIER DU MEURTRE ET DE LA TENTATIVE DE MEURTRE

Résultats d'un questionnaire s'adressant aux victimes, les données de l'ESG ne rapportent évidemment pas les données relatives aux homicides. Ce sont les données du ministère de la Sécurité publique qui font état de ces actes d'agression. Contrairement aux autres délits de violence conjugale, les meurtres sont généralement portés à l'attention de la police. On ne peut donc parler de sous-déclaration.

En 1999, 18 femmes et 4 hommes ont été tués par un conjoint, ex-conjoint ou ami intime. Bien que cette forme de violence extrême demeure exceptionnelle, les femmes en ont été près de quatre fois plus souvent victimes que les hommes.

Il faut rappeler à ce titre que plusieurs études montrent que le contexte de ces crimes n'est généralement pas le même chez les deux sexes. Par exemple : les meurtres du conjoint et des enfants suivis d'un suicide sont généralement le fait des hommes, non celui des femmes; si des hommes tuent leur ex-conjointe alors qu'elle n'habite plus avec eux, l'inverse se produit très rarement; et si des hommes tuent leur conjointe quand ils apprennent qu'elle leur a été infidèle, ce n'est pratiquement jamais le cas des femmes. En fait les femmes qui tuent leur conjoint le font principalement pour se défendre ou pour assurer la protection de leurs enfants⁹.

Quant aux tentatives de meurtres, les données de la Sécurité publique rapportent que 3,5 fois plus de femmes que d'hommes, 46 par rapport à 13, en ont été victimes. La comparaison avec les données de l'ESG pour établir leur prévalence et évaluer jusqu'à quel point elles sont dénoncées s'avère difficile.

⁹ Margo WILSON et Martin DALY. « Spousal Homicide Risk and Estrangement », *Victims and violence*, vol. 8, n° 1, 1993 dans Leslie TUTTY. *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Ottawa, Santé Canada, 1999.

CONCLUSION

Quand, à partir des données de l'ESG, on dit que la prévalence de la violence conjugale subie ne présente pas d'écart substantiel entre les hommes et les femmes pour l'ensemble de la population, on parle plus précisément du fait d'avoir été victime, au cours d'une période donnée, d'au moins un acte de violence dans le cadre d'une relation de couple. La prise en compte d'autres dimensions montre des différences importantes et ne soutient pas la notion d'une symétrie dans la violence conjugale. L'idée que, dans leurs relations de couple, les hommes sont autant victimes de violence que les femmes et son corollaire, que les femmes sont aussi violentes que les hommes, ne correspond pas à la réalité.

Comme le soulignent aussi d'autres travaux¹⁰, il faut mettre les choses en perspective et reconnaître que la violence vécue par les conjointes se manifeste par des actes plus dangereux, qui se produisent plus fréquemment, et qu'elle a des conséquences physiques et psychologiques plus marquées. Elle relève plus souvent d'une dynamique de terrorisme conjugal, de rapports de domination entre les sexes, c'est-à-dire d'une véritable violence conjugale, telle que définie par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*, par opposition à une situation de violence situationnelle. De plus, cette dynamique a des conséquences plus négatives et d'une plus grande ampleur pour les femmes.

À cause de son ampleur, la violence conjugale envers les femmes est sans conteste un problème de société qui appelle des interventions plus soutenues, des services plus nombreux, entre autres des ressources pour les protéger et des actions s'adressant aux conjoints violents, dans une perspective de responsabilisation face aux actes commis.

Ceci dit, les données de l'ESG permettent d'identifier un nombre non négligeable d'hommes victimes de violence conjugale comme telle. Ces situations sont moins fréquentes car la violence subie relève surtout de conflits conjugaux ponctuels. Cependant, cette réalité ne peut être niée ou ignorée. Elle demeure inacceptable. Elle doit être mieux documentée et faire l'objet d'une intervention adéquate. La question de l'intervention policière ainsi que celle des ressources en santé et services sociaux et du milieu communautaire auprès des victimes masculines devraient faire l'objet d'attentions particulières.

Il est important aussi que de futurs travaux en violence conjugale (enquêtes, recherches, études) tentent d'améliorer la mesure de la violence en prenant mieux en compte d'autres éléments de contexte de cette violence, par exemple son caractère de mutualité et la question de l'intentionnalité.

¹⁰ Leslie TUTTY. *Op. cit.*; Yasmin JIWANI. *Enquête sociale générale de 1999 sur la violence conjugale : une analyse*, adresse Web : www.harbour.sfu.ca/freda/reports/gssoi_f.htm; Ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. *Op. cit.*

Dans une optique de prévention et d'adaptation des interventions aux divers types de violence, ils doivent clarifier et définir les divers types de violence qui font l'objet de ces études. Plus particulièrement, il doivent faire ressortir les distinctions majeures qui s'imposent entre, d'une part, les événements relevant d'une violence situationnelle, de conflits conjugaux ponctuels et, d'autre part, les situations de violence conjugale comme telle. En ce sens, ils devraient aussi se pencher sur les situations où le climat de peur et de domination est une des composantes principales de la violence, même si les actes d'agression physique s'avèrent absents ou sont considérés comme mineurs.

BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, 1995.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, 1999, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

JIWANI, Yasmin. *Enquête sociale générale de 1999 sur la violence conjugale : une analyse*, adresse Web : www.harbour.sfu.ca/freda/reports/gssoi_f.htm

LAROCHE, Denis. « Contexte et conséquences de la violence conjugale : terrorisme conjugal et violence situationnelle », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 9, n° 1, octobre 2004.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *La violence conjugale : statistiques 1999*, [recherche et rédaction : Louise Motard], Québec, le Ministère, 2000.

MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE À L'ÉCHELLE FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE. *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique*, Canada, 2002.

TUTTY, Leslie. *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Ottawa, Santé Canada, 1999.

WILSON, Margo et Martin DALY. « Spousal Homicide Risk and Estrangement », *Victims and Violence*, vol. 8, n° 1, 1993, dans Leslie Tutty. *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspective*, Ottawa, Santé Canada, 1999.